Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 5 juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation2 p. (217r, 218v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 5 juillet 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47852

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction5 juillet 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireGrebel, Alphonse (vers 1819-)
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à une question de Grebel sur les enfants Vérinos incriminés par la justice et qui sont à la charge du Familistère depuis la disparition de leurs parents : il lui indique que le Familistère aurait à gagner à en être débarrassé. Il demande à Grebel comme il l'a demandé à son fils Émile, de ne pas entrer en conflit avec le maire de Guise.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre. Sur le folio 218v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Alphonse Grebel du 5 juillet 1874 et la lettre de Godin à J. Taupier du 5 juillet 1874.

Mots-clés

Conflit, Familistère, Procédure (droit)
Personnes citées

- Godin, Émile (1840-1888)
- Maillet, Joseph Alfred
- Vérinos [enfants]

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 14/12/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47852?context=pdf

217

Versailles 5 Juillet 74

Cher Monsieur Grebel

Vous me demandez ce qui est à faire au sujet des enfants Vérinos, je ne saurais à ce sujet vous donner de conseils d'ici, ne sachant pas qui répondra au nom de ses enfants devant le tribunal. Mais ce qui est certain c'est que le Familistère aurait tout à gagner a en être débarrassé. La seule chose que je craigne c'est qu'on ne prenne le plus âgé des deux incriminés, et qu'on nous laisse le plus jeune qui a en apparence les dispositions les plus mauvaises qu'on puisse rencontrer

Il serait donc nécessaire pour nous en enlever que la Justice les enlevât tous les deux. Je vous conseille fort de vous préoccuper de savoir qui sera chargé d'aller déposer sur ce qui les concerne, et de dire à cette personne que ces enfants sont restés à la charge de l'établissement par suite de la disparition de leurs parents.

Je n'empêche en aucune façon que vous demandiez à M Maillet les motifs pour lesquels il n'a pas répondu à la demande qui lui a été faite, mais j'ai dit et fait remarquer à Emile que je ne voulais en aucune façon voir s'établir pour cela un conflit

818

Versailles 5 Juillet 74

Monsieur Vaupier,

J'aurais besoin que vous m'adressiez à Versailles, comme papiers d'affaires, le dossier de M Grandgeon que je vous avais confié au moment de votre départ pour Guise, et dont il n'a plus été question depuis lors entre nous.

Je vous salue bien sincèrement.

Godin

P.S. Veuillez demander à M Emile Delacourt négociant à Guise, ce qu'est devenu

avec l'administration.

Bien à vous

Godin

et ce que fait M. Grandgeon dont il doit être [illegible]